

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 26 janvier 2008.

Présences : Marcq Roland, Paternoster Jean-Paul, Marcelis Willy, Coolens Albert, Collard Jean-Pierre, Detongre Guy, George Joseph, Schallenbergh Freddy, Magos Patrick, Dupont Alexandre, Gossiaux Michel, Noël Alain, Detaille Eric, Lefebvre Josette, Cazier Michel, Pilate Jean, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Gerckens Jean-François, Magos Patrick (pour la réunion statutaire), Depouille Christophe, Dath Patrick, Barbieux Nicolas.

-----

La réunion débute à 9h30.

1. Allocution du président.

Le président souhaite la bienvenue à tous les délégués et réitère ses bons voeux à ceux qui ne les auraient pas reçus. Il souhaite à chacun de pouvoir maintenir la santé qui leur permet d'assister aux réunions et d'oeuvrer pour leurs membres pêcheurs. Le comité constate qu'il a été omis de convoquer les représentants de la F.S.P.F.B. Le bureau du CCPC s'excuse pour cet oubli.

2. Election statutaire : sortant et rééligible : le président.

Aucune candidature n'a été reçue, ni par le vice-président, ni par le secrétaire. La consultation des délégués présents indique qu'aucune candidature n'a été introduite. En accord avec le président sortant, il est reconduit dans son mandat. L'attention est attirée sur le fait que le point 5 du ROI mentionne que les candidatures doivent en principe être introduites avant le 31 décembre. Il est dès lors indispensable, pour l'avenir et afin de rester en conformité avec le règlement d'ordre intérieur, soit de veiller à rappeler l'appel aux candidatures en temps utile, soit de modifier le dit point 5 du règlement pour porter l'expiration du délai au jour de la tenue de la première réunion de l'année. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCPC. Le président remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui fait et assure qu'il n'envisage pas la prolongation de son mandat sans y avoir réfléchi. Sa place en tant que représentant de la compétition au sein du conseil supérieur wallon de la pêche le motive assurément pour tenter d'apporter à la pêche, et particulièrement à la compétition, la place qui lui revient. De plus, il souligne l'aspect convivial et le plaisir qu'il prend à travailler avec les membres délégués du CCPC.

3. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 1er décembre 2007.

Préalablement, le président demande si des points particuliers doivent être portés aux divers. Après un tour de table, il y a lieu de rediscuter des concours " Open ", de la FSPFB, du règlement " carpes ", du règlement " carnassier " et du cas de Monsieur Serge Dingenen.

En ce qui concerne Monsieur Luc Meers (présentation d'un certificat médical pour son absence au championnat de Belgique Match alors qu'il gagnait son secteur dans un concours public organisé le même jour), le CCCV souhaite que le CCPC règle ce problème.

Point 7 : internationaux Handipêche : le sélectionneur incluait d'office le champion du Monde (en lieu et place du champion de Belgique).

Le président fait aussi état de la lettre reçue de la fédération de Est compétition et informant de l'exclusion de Monsieur Mike Mombeek, tant du club que de la fédération. Le secrétaire tient lui aussi à apporter quelques petites rectifications :

- en ce qui concerne le point relatif à l'approbation du PV du 20 octobre, page 2, 4ème tiret, point 10 : il y a lieu de rectifier le montant payé par Monsieur Wim Vandeveldel :

c'est 65 EUR et non 63 EUR (ce montant rectifié résulte de la réunion d'approbation des comptes du BCFC de ce 19 janvier).

- Dans le même point, il faut rectifier et indiquer : ... aussi longtemps que des comptes n'auront pas été présentés " et approuvés " ...

- 5ème tiret : ...le CCPC estime qu'il s'agit d'une évolution et marque son accord avec cette proposition. Il faut ajouter que : " le CCPC souhaitait même étendre cette possibilité à tous les concours publics individuels organisés en région wallonne ". C'est ce texte qui résulte de l'audition de la cassette d'enregistrement de la réunion du 1er décembre. S'il faut rouvrir un débat qui, pour rappel, avait fait l'unanimité lors de la réunion du 1er décembre, le secrétaire estime que cela ne peut que nuire à la crédibilité du CCPC. Il déplore en plus que cette remise en question soit survenue en pleine réunion du BCFC. Le président confirme que cette discussion, lors de la réunion du 1er décembre, avait été très facile et avait débouché sur l'accord relaté. Le secrétaire n'accepte pas, les débats ayant été respectueux des formes démocratiques, qu'une fédération tente une forme de chantage en faisant pression. Il rappelle qu'un des objectifs du CCPC a été d'harmoniser la réglementation de manière à faciliter la compétition pour tous les participants : certaines fédérations, toujours les mêmes, prennent plaisir à essayer de torpiller cet esprit, ce qui est regrettable, en instaurant des systèmes dérogatoires. Le président signale que, le cas échéant, une société peut organiser un concours " P " (promotion) ou un concours " F " (réservé uniquement aux membres de la fédération). Il est toutefois clair qu'il n'est pas question que tous les concours publics deviennent de type " P " ou " F ". Des solutions existent. En tout état de cause, c'est à tort que certains s'imaginent que cette décision va faire l'effet d'une bombe atomique ...

Marcq Roland signale que la chose se fait déjà en Flandre (Coupe des Flandres : Open et 13 mètres) et ne pose aucun problème. En outre, il faut comprendre qu'un certain nombre d'endroits ne se prête absolument pas à la pratique de l'anglaise (navigation, etc), et que, par voie de conséquence, cette décision n'a pas d'impact négatif à craindre sur le déroulement.

Après ce (nouveau) long débat et même si le procédé n'est pas usuel au sein du CCPC, il est décidé de passer au vote :

	OUI	NON
APB	2	
Basse Sambre	2	
Ent. Hennuyère Comp.	5	
Est Compétition		5
Féd. Centre	--	--
Féd. P.P. Senne	5	
Féd. P. Luxembourg	1	
Féd. Liège Comp.	Abstention	Abstention
Haut Escaut	2	
Total	17	5

Monsieur Marcq signale quand même que certaines choses qui viennent d'être dites l'interpellent vraiment. Il ne peut pas comprendre que des pêcheurs internationaux puissent être opposés à cette décision, ni qu'une société telle que Lixhe, nommément citée (dont un des objectifs principaux reste de participer aux championnats du monde des clubs, là où la pratique de la pêche à l'anglaise est un " must "), conteste ce type de mesure.

Le CCPC marque aussi son accord pour une mise en application à partir de février, mais les demandes de concours qui ont déjà été introduites peuvent faire l'objet de modifications. Il est également convenu que le CCPC devra se pencher très prochainement sur les modalités acceptables des concours " P ".

Aucune autre remarque n'est formulée, le PV du 1er décembre est approuvé et signé par les délégués présents.

#### 4. Approbation du PV du BCFC du 19 janvier 2008.

Ce PV n'a pas encore été établi par le rapporteur et n'est donc pas disponible. Il est donc simplement rendu compte des discussions.

Trois équipes prendront part au championnat du Monde à Gand : une équipe composée de jeunes de moins de 14 ans (U14), une composée de jeunes de moins de 18 ans (U18) et une composée de pêcheurs de moins de 22 ans (U22). Il sera revenu sur ce point prévu à l'ordre du jour.

Les comptabilités des différentes sections pour l'exercice 2007 ont également été contrôlées. En ce qui concerne Monsieur Van de Velde, le CCCV ne lui octroiera plus de licence tant que les comptes n'auront pas été approuvés. Il n'y aura pas non plus de championnat officiel " carnassier " organisé en Flandre par cette personne.

Au niveau du respect du règlement, il a été rappelé que, postérieurement au contrôle des quantités d'amorce effectué au signal, il n'est plus permis d'utiliser le malaxeur.

Le CCPC a proposé une nouvelle fois d'aligner l'organisation du championnat de Belgique des clubs sur celle du championnat du monde en ce qui concerne la composition des équipes (5 pêcheurs), mais le CCCV y est radicalement opposé. Le CCPC proposera toutefois au BCFC, pour l'interclubs, d'accepter le remplacement de tout pêcheur par la réserve désignée.

Enfin, certaines modifications sont intervenues en ce qui concerne la composition des équipes pour le C.M. Handipêche. Ces modifications affecteront sans aucun doute la méthode de sélection des membres de l'équipe représentant la Belgique. Le CCPC aura encore l'opportunité de revenir sur ce point lors d'une prochaine réunion.

La trésorière du BCFC a insisté pour que les commissions versent les provisions 2008 avant la fin du mois de mars. Le président demande donc à toutes les fédérations affiliées au CCPC de verser leurs provisions dans les délais impartis (1er mars), pour que le trésorier puisse lui aussi honorer l'échéance fixée. Un débat est ensuite ouvert sur le nombre de licences délivrées par le CCPC, qui se maintient plus ou moins par rapport au CCCV qui enregistre une chute de l'ordre de 10%. Une discussion est également engagée sur l'opportunité de ne plus délivrer qu'un seul timbre pour toutes les disciplines pour un prix unique. Chacun est invité à poser une réflexion en la matière, ce point étant appelé à figurer tôt ou tard à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CCPC, en même temps qu'une éventuelle augmentation du prix du timbre.

La prochaine réunion du BCFC aura lieu le 19 avril au lieu du 26.

#### 5. Organisation de l'hameçon d'Or 2007 et des hameçons de cristal.

Chacun aura pu découvrir sur le site l'endroit qui a été retenu pour la cérémonie 2007. Il s'agit du restaurant " Le Tulipier " à Franc Warret, de type " self-service " pour un forfait par personne d'une durée de 4 heures. Au-delà de ce délai, chacun est tenu au paiement des suppléments à raison de ses commandes. Outre les lauréats proposés à toutes les fédérations pour l'hameçon d'or, et pour lesquels les votes sont attendus, les nominés aux hameçons de cristal seront invités. Le détail des nominés n'est pas mentionné au présent procès-verbal. Ont également été invités, les ministres Benoît Lutgen et Michel Daerden, la FSPFB, des représentants de la DNF, le président de la MPW.

#### 6. Programme des internationaux.

Le programme figure sur le site que chacun est invité à aller consulter.

Les membres composant l'équipe B ne figurent pas encore sur le site, puisque deux internationaux n'ont pas encore confirmé leur participation (Léon Dorvillers et Philippe Skoba), bien que le délai soit dépassé (15 janvier). Les délégués concernés sont invités à contacter leurs pêcheurs respectifs très rapidement pour confirmer ou infirmer. Le moniteur souhaite, en tout cas, une explication rationnelle.

Le moniteur demande aussi si certains délégués sont désireux d'assister à la réunion des internationaux qui se tiendra le 15 mars prochain, à 10h00, à Wemmel. Les coordonnées précises du local figureront sur le site. Sont intéressés Madame Josette Lefèvre, Monsieur Alain Noël, Monsieur Jean-Pierre Collard, Monsieur Joseph George, Monsieur Eric Detaille.

## 7. Championnats de Belgique.

Sont candidats pour les organisations 2008 :

- 31 août 2008 : DVJ " E " Est compétition.
- 14 septembre Anglaise APB (VBL)
- 05 octobre finale Liège compétition

Les protocoles d'organisation sont à rentrer auprès du président et du secrétaire pour le 29 février, par courrier ou mail.

Le championnat de Belgique " Carpe " aura lieu les 27, 28 et 29 juin dans le canal de Bruxelles-Charleroi (Bois de l'Escaille - Bief aux lampes).

Sur la base du discours tenu lors de la réunion du BCFC, le CCCV serait d'accord de supprimer le championnat de Belgique à l'anglaise (une bonne trentaine de participants en 2007). Toutefois, si le CCPC veut maintenir cette rencontre, le CCCV demande qu'elle puisse avoir lieu en septembre, comme c'était le cas auparavant, et plus le 21 juillet.

En ce qui concerne le championnat de Belgique des Dames et Vétérans, il a été proposé, lors de la réunion du BCFC, de porter la longueur des cannes à 11,50 m. Le CCPC est d'accord avec cette proposition.

La même proposition a été formulée en ce qui concerne Handipêche. Le CCPC marque ici aussi son accord.

Au niveau des catégories " jeunes ", les catégories U14 et U18 : la longueur des cannes est fixée à 10 mètres. Il est rappelé que la participation de la catégorie U14 aux championnats de Belgique est gratuite.

## 8. Championnat inter-provinces.

Différentes possibilités ont été proposées pour organiser un championnat wallon auquel il faudra donner un nom : " championnat de la communauté française " semble être le nom le plus approprié. Quelques questions sont posées en ce qui concerne les modalités d'organisation, de classement, et aussi de calendrier. Des suggestions concrètes avaient déjà été formulées à la réunion précédente : création de trois groupes de plusieurs fédérations (organisant, par exemple, chacune à tour de rôle). Chaque groupe propose une date. Ces groupes seraient constitués :

- a) APB, Basse Sambre et Féd. de la Senne
- b) Liège, Est comp., et Luxembourg
- c) EHC, Haut Escaut.

Au niveau du calendrier, des dates sont avancées et discutées. Pour le groupe sous a), la date proposée est le 13 avril sur le canal de Bruxelles-Charleroi à Ruisbroek. Pour le groupe c), la date proposée est le 18 mai. Pour le groupe b), la date proposée est le 3 août.

A l'avenir, les dates pour les trois manches du championnat de la Cté française apparaîtront en rouge sur le calendrier publié sur le site. Dès 2009 et pour une période d'essai de deux ans, les dates fixes suivantes sont proposées : 2ème dimanche d'avril, 3ème dimanche de mai et 1er dimanche d'août. Les différents groupes peuvent naturellement permuter les organisations pour autant que les dates soient respectées.

En ce qui concerne le classement des pêcheurs affiliés au CCPC, il sera attribué des points aux 30 premiers francophones classés (30 au 1er, 29 au 2ème, 28 au 3ème, etc...). Le classement s'effectuera par addition des points obtenus sur les trois manches, ensuite en fonction des meilleurs classements, enfin en fonction du poids. Chaque manche se disputera en cinq heures, au poids pur et selon la formule " Open ". Le règlement du CCPC est d'application (2.2 pints fouillis et 1.1 pints autres).

Le montant de l'inscription s'élève à 10 euros par pêcheur et par manche, qui seront intégralement remis sur base du classement établi lors de chaque journée. La présence

du pêcheur est obligatoire pour la remise de son prix.

Les trophées au podium final et aux vainqueurs des trois journées seront remis lors de la cérémonie de l'hameçon d'or, en même temps que les lots offerts par le sponsoring.

A partir de 2009, la priorité sera accordée à l'organisation des trois manches de ce championnat.

#### 9. Championnat du Monde 2008 Jeunesse.

Celui-ci aura lieu à Gand les 26 et 27 juillet. Il y aura 3 équipes belges participantes, càd une dans chaque catégorie (U14, U18 et U22). Chaque équipe sera composée de 4 pêcheurs et d'une réserve. Une des équipes sera coachée par Yvan Weerts, et il faudra trouver deux coaches supplémentaires pour les deux autres équipes. A la réunion du BCFC, le CCCV avait suggéré de désigner des " locaux " pour coacher ces deux équipes. Le CCPC préférerait que la porte soit ouverte, par exemple, à des internationaux où à des personnes avec une expérience internationale.

Marcq Roland fait état d'un mail reçu et qui néglige apparemment tout ce qui a été dit lors de la réunion du BCFC du 19 janvier. Il y est proposé de conférer le coaching général des trois équipes à Yvan Weerts, ce qui est tout à fait irréalisable sur le terrain.

S'agissant d'un championnat du monde organisé en Belgique, il faut préserver un caractère national, et pas régional ni local, à l'organisation. D'autres modalités sont reprises dans le mail en question, modalités qui ne permettent pas la pratique de plusieurs pêches différentes et en contradiction avec le règlement de la Fips. Le CCPC souhaite que le règlement FIPSeD soit entièrement d'application et qu'une manche au moins soit obligatoirement disputée au moulinet. Pour ce qui concerne le tirage au sort, il faut demander la mise en oeuvre de grilles. La mise en application de celles-ci résulte sur de meilleures distribution et répartition dans les secteurs. Il faudra s'attacher à établir un règlement conforme à celui de la FIPS pour les sélections qui auront lieu les 5, 6 et 7 juillet prochains. Les catégories U14, U18 et U22 sont en fait imposées par l'AGFIS, dans le souci de poser les mêmes critères pour tout le monde.

Le montant de l'inscription pour les sélections est fixé à 30 euros, dont 10 seront ristournés en cas de participation aux trois journées.

Le CCPC se demande si une sélection organisée pour un minimum de 5 pêcheurs, par exemple, est bien représentative d'une sélection belge. En cas de participation d'une équipe dans ces conditions, le CCPC exige que le coût inhérent soit pris en charge par la caisse " jeunesse ". Roland Marcq présidera les réunions de l'organisation du championnat du Monde. Le CCPC profite de l'occasion pour rappeler aux délégués de battre le rappel au sein de leurs effectifs afin de trouver des contrôleurs volontaires (les internationaux seront enrôlés d'office) pour les deux journées officielles.

#### 10. Courriers.

Le président donne lecture du courrier émanant de la fédération de Centre relatant l'exclusion de Monsieur Serge Dingenen. Il donne également lecture de la lettre de Monsieur Dingenen et de la réponse de la Féd. du centre à ce même courrier. Le CCPC demande donc à ses membres d'agir en personnes responsables par rapport aux faits évoqués. Il préviendra également le CCCV.

Monsieur Pilate communique le contenu de la lettre de Est compétition concernant Monsieur M. Mombeek.

#### 11. Situation financière du CCPC. Rapport des vérificateurs aux comptes et du trésorier.

Messieurs Patrick MAGOS et Michel GOSSIAUX étaient désignés vérificateurs aux comptes 2007 et ont procédé au contrôle préalablement à la présente réunion. Aucune remarque n'est formulée et le trésorier est remercié pour la clarté et la précision de la tenue des comptes.

Le trésorier remercie les fédérations d'avoir acquitté les soldes de 2007 pour la fin du

mois de décembre, tel que demandé, ce qui lui a permis de présenter une situation " just in time ".

En ce qui concerne l'avance au BCFC, elle ne pourra être honorée que pour autant que les fédérations fassent le versement des acomptes prévus avant le 1er mars. Le compte particulier de chaque fédération est remis aux délégués.

Une copie de la comptabilité de 2007 sera transmise à la FSPFB.

#### 12. Remarques du responsable des listings.

Jean-Pierre Collard n'a pas de remarque particulière à formuler en ce qui concerne la tenue et la rentrée des listings. Après discussion, il ne voit pas l'utilité de conserver des cartons de licence de couleurs différentes en fonction du type de licences, si, comme il en a été discuté, des modifications interviennent au niveau de la confection et de la distribution des timbres.

#### 13. Distribution des timbres et cartons de licences vierges.

Le secrétaire signale que la commande de cartons de licence n'était pas encore prête lors de son passage à l'imprimerie pour prendre livraison des timbres. Le trésorier procède à la distribution des timbres.

#### 14. Divers.

a) Le règlement " carpe " a été revu et mis en conformité avec les règlements des autres disciplines : les équipes participant à un championnat du monde supporteront un minimum de 20 % des frais, le surplus de l'intervention personnelle étant lié aux capacités financières du BCFC. De plus, les membres des équipes doivent être licenciés depuis deux années au moins pour être sélectionnables pour un championnat du monde. La règle vaut également pour la section " carnassier ".

b) En raison des modifications inhérentes à la mise en oeuvre des concours " open ", le CCPC invite les organisateurs de concours à vérifier les licences à la remise des prix. Eu égard au fait que la grosse majorité des assemblées générales se tient en janvier et février, la date fixée est le 1er mars.

c) Le règlement " carnassier " est en cours de finalisation. Il sera transmis dès que possible.

d) Le CCPC doit encore se pencher sur le cas de Monsieur Luc Meers. Une copie du classement du concours où l'intéressé a participé, à la date du C.B. pour lequel il a justifié son absence, sera demandée à l'organisateur. Le CCPC prendra une décision lorsqu'il sera en possession de ces éléments, mais estime qu'une suspension de deux ans est tout à fait fondée et pourra être proposée au BCFC.

e) La révision du règlement des compétitions et l'intégration des différentes décisions est toujours en cours. Monsieur Albert Coolens et Monsieur Jean-Paul Paternoster ont déjà, chacun de leur côté, procédé à une implémentation des décisions.

f) En ce qui concerne les championnats de Belgique organisés par les fédérations du CCCV, les endroits probables sont communiqués :

- 31 mai : Handipêche V.L.L.
- 07 septembre : Feeder W. VI (Ingelmunster)
- 21 septembre : Interclubs Watersportbaan Gand
- 28 septembre : ½ finale MLV

g) La FSPFB affirme elle-même qu'elle a confié la compétition au CCPC. Le CCPC estime dès lors que la discipline " carnassier " relève de sa compétence et ne trouve pas normal

que le " Pêcheur Belge ", revue officielle, fasse pour cette discipline en particulier une publicité " favorisée " .

La réunion est levée à 14h50.

Copyright CCPC